

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2025.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, VASSEAUD Céline, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, ALLETRU Sonia.

Absents excusés : LARGETEAU René-Pierre, SPENNATO Fabienne donne pouvoir à BONNEAU Stéphane, COLAS René-Louis donne pouvoir à BOBINEAU Joël.

Absents : ROMANO Guillaume

Secrétaire de séance : QUELEN Joël

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 12 septembre 2025

2 - Suivi des travaux et projets en cours

- **Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie**
- **Groupe scolaire : fuite de toiture**

3 - Voirie

4 - Compte-rendu des différentes réunions

5 - Cession du camion FORD Transit

6 - Acquisition d'un terrain

7 - Redevance d'occupation du domaine public - Ouvrages de transport de gaz - année 2025

8 - SyDEV : convention relative aux modalités techniques et financières d'une opération de rénovation d'éclairage : rénovation de l'horloge - Armoire 008

9 - Aide « embellissement travaux de façade / toiture »

10 - Délibérations et questions diverses

• Monsieur le Maire informe qu'il rajoute un point à l'ordre du jour : « Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - Compétence « mobilité » : ajout de la délégation à la Région Pays de la Loire du Transport à la demande ».

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 12 septembre 2025 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 – Suivi des travaux et projets en cours :

• Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie

➤ Une réunion de chantier a eu lieu ce jour, le vendredi 17 octobre, en présence de Monsieur le Maire, quelques élus, le maçon, le menuisier, le plaquiste, le carreleur, le peintre, l'électricien, le plombier-chauffagiste et le couvreur. Quelques modifications ont été apportées telle que :

- Le plafond de la cuisine initialement recouvert de placo sera finalement en dalles.
- L'ajout de plaque acoustique sur les murs de la salle.
- L'installation d'une porte coupe-feu menant à la réserve.

Monsieur le Maire indique que les pièces sont toutes cloisonnées, les volumes correspondent au rendu attendu.

Le hall d'accueil extérieur est bien avancé tout comme la cage d'ascenseur. Le plancher de la salle accueillant l'ascenseur est terminé avec quelques anomalies, des reprises de maçonnerie seront donc à prévoir.

La livraison des sanitaires du rez-de-chaussée et de l'étage est prévue dans un mois.

Deux bornes électriques vont être installées dans le parc ; emplacement à définir.

Concernant l'escalier extérieur, lors d'une prochaine réunion, le carreleur proposera différentes solutions techniques et financières pour sa rénovation.

Lors de la prochaine réunion de chantier, le choix du mobilier du bar devra être fait.

• Groupe scolaire : fuite de toiture

➤ Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane BONNEAU ont reçu le mardi 07 octobre Soprema Entreprises pour faire chiffrer le remplacement du toit terrasse de l'école ; devis en attente de réception.

Monsieur le Maire, Monsieur Damien SABOURAUD et Monsieur Stéphane BONNEAU ont rencontré le vendredi 10 octobre l'entreprise Ouest Couverture pour chiffrer la réfection de la couverture PVC existante du toit terrasse de l'école, afin de renforcer son étanchéité. Le montant du devis s'élève à 17 429.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte de confier les travaux de réfection de toiture à l'entreprise Ouest Couverture pour un montant de 17 429.00 € HT.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à ce dossier.

3 – Voirie :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a reçu le devis modifié concernant le revêtement de l'accès et du parking du city-park en enrobé, et non en bi-couche. Le montant du devis s'élève à 10 950.00 € HT.

Le carrefour entre la Route du Lac et le Chemin du Chêne Tord étant dégradé, Monsieur Damien SABOURAUD a demandé de chiffrer sa réfection. Pour la réalisation de 160 m² d'enrobé à chaud et d'une signalisation pour la bande stop, le montant du devis s'élève à 5 260.00 € HT.

Le joint entre la voirie et le parking en face du cimetière étant endommagé, son coût pour le remettre en état est de 225.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte le devis de Rineau TP pour le revêtement en enrobé de l'accès et du parking du city-park, des réfections du carrefour du Chemin du Chêne Tord et du joint en bord de voirie en face le cimetière ; montant total du devis : 16 435.00 € HT.

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a demandé une modification du devis concernant les travaux de terrassement d'une tranchée Rue de la Vallée rejoignant la Route du Lac. Les changements sont :

- L'aménagement d'une sur largeur franchissable avec bordures pour les véhicules lourds,
- Le doublement des réseaux d'eaux pluviales du haut de la Route du Lac qui rejoindraient celles de la Rue de la Vallée
- La modification du regard des eaux pluviales existant.

Pour ces ajouts, le montant du devis s'élève à 15 759.00 € HT.

Ce devis annule et remplace le devis validé lors de la réunion de conseil du 12 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la modification du devis de Rineau TP pour les travaux de terrassement d'une tranchée Rue de la Vallée rejoignant la Route du Lac pour un montant de 15 759.00 € HT. Monsieur Damien SABOURAUD informe que les travaux pourront commencer dernière semaine de novembre.

Signalétique

➤ Monsieur Damien SABOURAUD explique au Conseil Municipal que la commune souhaitait faire appel à son assurance pour le remplacement des 2 poteaux accidentés au carrefour de Perrure. La franchise étant trop élevée par rapport au montant du devis, la commune prendra à sa charge l'achat des 2 poteaux. Ils seront montés par les agents communaux.

Suite à des divergences, un point a été fait entre l'entreprise Pic Bois et Monsieur Damien SABOURAUD concernant la facturation totale de la signalétique. Une Plue-Value sur le devis initial est appliquée de l'ordre de 4 983.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la Plue-Value de 4 983.50 € HT du montant total du devis de la signalétique.

4 – Compte-rendu des différentes réunions :

Effacement des réseaux à la Citardière

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion de chantier du lundi 13 octobre ; la 1^{ère} phase des travaux est terminée. Les plots pour les candélabres sont installés. Prochaine réunion le lundi 27 octobre à 14h30 sur place.

Commission bulletin

➤ Monsieur le Maire informe qu'une première réunion bulletin a eu lieu pour commencer à travailler sur la prochaine édition.

Réunion tourisme

➤ Monsieur Damien SABOURAUD s'est rendu à une réunion tourisme, plusieurs sujets ont été abordés :

- Un cabinet d'expertise a été mandaté car la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée candidate pour obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ». Seule la ville de Fontenay-Le-Comte est reconnue « Ville d'Art et d'Histoire » c'est pourquoi ce label s'élargirait au 25 communes du territoire.

- Une cinquantaine de kilomètres de pistes cyclables du territoire vendéen ne sera plus gérer par le département. Avant que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales) ne les reprennent, une remise en état devra être faite.

- L'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin vient de faire paraître 3 nouvelles cartes de randonnées pédestres : Terres d'étoiles Bocage, Forêt de Mervent-Vouvant et Marais Poitevin. Elles seront payantes au prix de 1.50 € l'unité.

- Dans le cadre du schéma d'accueil en forêt, les partenaires associés au site de Pierre Blanche seront prochainement conviés pour échanger sur les modalités d'accès au site, les événements et l'utilisation du mur d'escalade.

- La taxe de séjour a rapporté 84 000.00 € en 2025 contre 91 000.00 € en 2024. Les réservations en ligne (Parc de Pierre Brune, Natur'Zoo...) ont augmenté de - 30% à 37%.

- Une hausse de la fréquentation touristique a été constatée sur Mervent grâce à une meilleure visibilité de l'Office de Tourisme dans le local de la dentiste. Les séjours sont cependant de plus en plus courts.

Boucle Pôle Forêt

➤ Madame Céline VASSEAUD s'est rendue à une réunion de travail le jeudi 02 octobre concernant le projet de la boucle cyclo-touristique du pôle-forêt. Un changement de parcours est en cours pour la piste entre Mervent et Vouvant. Pour arriver sur Mervent, elle emprunterait Fourchaud, puis se dirigerait vers les Essarts, pour continuer vers le Chêne Tord, pour se finir au City-Park de Mervent.

Projet photovoltaïques

➤ Une réunion s'est tenue en mairie avec Monsieur le Maire, quelques élus, Monsieur Eric BECET, chargé de mission PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Monsieur Francis ROYER et la société LANGA afin qu'il présente de nouveau leur projet. Un point reste encore à éclaircir concernant la consommation des zones urbaines du futur PLUiH. Monsieur le Maire veut reprendre contact avec Monsieur Benjamin VERGNAUD, en charge de l'urbanisme et du renouvellement urbain à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée. Une décision sera prise lors de la réunion de conseil de novembre.

Rencontre avec l'inspectrice académique

➤ Monsieur le Maire et Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD ont eu rendez-vous avec l'inspectrice académique afin d'aborder le sujet du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec la commune de Bourneau. Elle a exposé son point de vue qui est plutôt très favorable à ce rassemblement d'écoles.

Rencontre avec les parents d'élèves pour le RPI

➤ La Municipalité a organisé le mardi 07 octobre une rencontre entre les parents d'élèves, les institutrices et les ATSEM afin d'échanger sur le projet de RPI. Monsieur le Maire et les élus ont expliqué aux familles les démarches entreprises pour se renseigner au mieux sur ce regroupement. Les institutrices et les ATSEM ont exposé leur point de vue et sont favorables au projet. Les parents sont dans l'ensemble défavorable au RPI. Monsieur le Maire se demande si la décision doit se prendre sur ce mandat où s'il ne faudrait pas attendre la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Monsieur Damien SABOURAUD propose de rencontrer de nouveau Monsieur le Maire de Bourneau pour en rediscuter.

5 – Cession du camion FORD Transit :

➤ Monsieur le Maire expose que l'ancien camion-benne Ford Transit est de nouveau en panne et que les pannes sont de plus en plus coûteuses. La SCI Séjour s'est proposée d'acquérir le camion-benne communal en l'état et qu'il est nécessaire de fixer son prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de céder le camion-benne pour 1 000.00 €.

Le garage de la forêt a trouvé un camion-benne d'occasion Renault Master DCI 130 Grand Confort, pour un prix d'achat de 25 380.00 € TTC et 400.00 € pour la carte grise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve l'achat d'un camion benne Renault Master DCI Grand Confort aux conditions tarifaires indiquées ci-dessus

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 – Acquisition d'un terrain :

➤ Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle de terrain A 1058, d'une superficie de 1 341 m² appartenant à Monsieur Yves BODIN, situé à La Maissonnette, en face de l'atelier technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'acquérir la parcelle de terrain A 1058, d'une superficie de 1 341 m² pour un montant de 1 500 €.

7 – Redevance d'occupation du domaine public – Ouvrages de transport de gaz – année 2025 :

➤ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par le Sydev concernant une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel que la commune de Mervent peut percevoir. La longueur totale des canalisations sur le territoire de la commune selon NaTran est de 3477 mètres. Pour l'année 2025, le montant de la redevance s'élève à 159.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise Monsieur le Maire à adresser le titre de paiement à GRT NaTran.

8 – SyDEV : convention relative aux modalités techniques et financières d'une opération de rénovation d'éclairage : rénovation de l'horloge – Armoire 008 :

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la convention relative aux modalités techniques et financières d'une opération de rénovation d'éclairage : rénovation de l'horloge – Armoire 008 – Route Touristique. Le montant estimé pour la rénovation est de 445.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le SyDEV.

9 – Aide « embellissement travaux de façade / toiture » :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 15 mars 2025, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée a mis fin au versement de l'aide de 1 000.00 € « embellissement travaux de façade / toiture ». Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la commune décide de continuer ou d'arrêter le versement de cette aide. Le Conseil Municipal juge ne pas avoir les compétences pour instruire les dossiers de demande de subventions et décide de ne pas poursuivre.

10 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : compétence « Mobilité » : ajout de la délégation à la région Pays de la Loire du transport à la demande sur le Ressort Territorial :

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Région propose désormais de déployer un service de Transport À la Demande (TAD) sur le territoire des Communautés de Communes. Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial

de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

Afin de permettre à la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre un service complet de transport à la demande, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants de la Communauté de Communes, mais aussi les trajets internes, il est nécessaire de réaliser une délégation partielle de compétence à la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 06 octobre 2025, soit l'ajout d'une précision au sein de l'article relatif à la compétence en matière d'organisation de la mobilité : « délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de Transport À la Demande sur le ressort territorial » ;

↳ Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée annexé à la présente délibération ;

↳ Donne son accord au principe de délégation partielle de compétence de la Communauté de Communes à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes, sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral.

↳ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

11 – Délibérations et questions diverses :

Cantine

➤ Suite au passage de l'audit, Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane BONNEAU se sont rendus à la cantine pour constater les deux points non conformes relevés lors de la visite. Dans l'espace plonge, la faïence et le revêtement du plafond seront refaits et les portes de placard dégradées seront changées. De l'anti-mousse sera appliqué sur l'ensemble des murs extérieurs de la cantine.

Cabinet dentaire

➤ L'installation de Madame Valérie VOISIN touche à sa fin. Dans sa salle de soins, les fenêtres sont fixes, la commune a fait le nécessaire pour commander une fenêtre en oscillo battant cependant la fabrication est longue. Elle commencera son activité uniquement si elle peut aérer cette pièce. Monsieur Stéphane BONNEAU va contacter l'entreprise Grellier pour connaître son délai de fabrication. Il va voir si une solution provisoire peut-être installée en attendant.

Annonce remplacement médecin

➤ Monsieur le Maire confirme que l'annonce pour la recherche d'un médecin généraliste est validée et publiée sur le site « annonces médicales ». Monsieur Stéphane BONNEAU a été interpellé par une administrée pour lui informer que son fils est actuellement en 7^{ème} année de médecine. Le Conseil Municipal décide de lui envoyer un courrier pour le rencontrer.

Ouverture de la Coop

➤ L'ouverture de la coop est prévu pour le 22 octobre. Madame Isabelle BENOIT est toujours en recherche de logement sur Mervent.

Cross duathlon du 26 octobre

➤ L'association ACMVT (Aventure Chataigneraie Mervent Vendée Triathlon) a annulé son cross duathlon du 26 octobre 2025.

Redevance aire de camping-car

➤ Cette année, la redevance camping-car a rapporté à la commune 2 945.00 €. L'année dernière, son montant était de 2 575.00 €.

Aire de camping-car

➤ Camping-car Park a fait une proposition de réaménagement de l'aire de camping-car de Mervent, une visioconférence est programmée le mardi 02 décembre à 10h00 pour faire un point. Monsieur Damien SABOURAUD a relancé deux autres sociétés de gestion d'aires de camping-car pour pouvoir obtenir d'autres propositions ; affaire à suivre.

Borne de recharge

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la société Electric 55 Charging concernant l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Le Conseil Municipal est plutôt favorable à cette implantation, Monsieur le Maire va recontacter le commercial pour fixer un rendez-vous.

Entretien des rives du lac de Mervent

➤ Le service Nature et Biodiversité du Conseil Départemental de la Vendée a envoyé un courrier à la commune pour l'entretien des rives du lac de Mervent. Monsieur le Maire en fait la lecture et présente la carte au Conseil Municipal. Habituellement l'entreprise Desmier intervient, seulement le côté de la Route du Lac étant trop dangereux, il ne souhaite plus entretenir la partie basse.

Devis CACES pour la mini-pelle

➤ Monsieur le Maire a contacté l'entreprise FC Pro afin d'obtenir un devis pour faire passer le CACES aux employés communaux pour qu'ils puissent conduire la mini-pelle. Deux propositions ont été envoyées :

- La première est seulement des heures de conduite sur l'engin durant une journée et demie, pour un montant de 750.00 € HT. A la suite de ses heures de conduite, la commune délivrera, chaque année à chaque employé communal, une habilitation pour utiliser la mini-pelle.

- La seconde est la formation CACES R482 pour les engins de catégorie A, 21 heures de formation réparties sur 3 jours, pour un coût de 1 200.00 € HT par agent.

Madame Stéphanie ROYER propose de se renseigner auprès du Centre de Gestion pour savoir s'il ne propose pas ce type de formation.

Sinon, le Conseil Municipal préfère la seconde option soit : la formation CACES R482 pour un coût de 2 400.00 € HT pour les deux employés communaux.

Projet voyage des élèves de l'école Maro Vidua

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Emmanuelle LOGEAIS concernant un projet de voyage scolaire en Dordogne pour les élèves de CP à CM2, durant 3 jours au mois d'avril 2026. Montant du projet : 8 604.20 € sans le transport. Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur d'un tiers du coût du séjour.

Bilan de la fête de la musique

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU informe que les invitations pour les remerciements de l'aide apportée au bon déroulement de la fête de la musique ont été envoyées. Ils se dérouleront dans la salle du conseil le vendredi 24 octobre à partir de 20h00. 2 600.00 € de bénéfices ont été récoltés, une partie sera reversée aux associations aidantes.

Rétrocession de Parcelle « Village du Moulin »

➤ L'administré qui souhaite acquérir une pointe de verdure attenante à son jardin a relancé Monsieur le Maire. Il va prendre contact avec les propriétaires du lotissement.

Affaire du bateau

➤ Monsieur le Maire a été averti que le bateau a de nouveau été déplacé et qu'il se situe désormais sur une parcelle ONF (Office National des Forêts) du côté de la commune de Vouvant.

Restaurant

➤ Monsieur le Maire et Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD avaient rendez-vous avec Monsieur Malick N'GOM pour récupérer les clés du restaurant et du studio. Il a confirmé arrêter son activité en adressant une lettre de résiliation du bail.

Décision modificative n° 1 - Budget « ensemble commercial et de services »

➤ Vu la proposition de décision modificative n° 1 exposée par Monsieur le Maire :

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	7 374.95 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	7 374.95 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 874.95 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 874.95 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 374.95 €	0.00 €	7 374.95 €
Total Général		7 374.95 €		7 374.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la décision modificative n° 1 du budget « Ensemble Commercial et de Services » comme présentée ci-dessus.

La séance est levée à 23h30

Prochaine réunion de conseil : 13 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Monsieur QUELEN Joël

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU